



ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS VACANCES SCOLAIRES

« LA BOITE A MOMES » à ANDREZE
« GESTI'MOMES LOISIRS » à GESTE
« INTERFILOU » à JALLAIS*
(*pour Le Pin, La Poitevinière, Jallais et la Jubaudière)

REGLEMENT INTERIEUR 2024/2025

Les services Enfance du mercredi et des vacances scolaires sont gérés par le Centre Social Evre et Mauges et financés principalement par la Commune de Beaupréau-en-Mauges, la CAF et la MSA. Ces services sont agréés par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et contrôlés par la Protection Maternelle Infantile.

Un Comité de parents utilisateurs, de représentants du Centre Social, et de professionnels, a été constitué avec comme objectif de développer et améliorer le service en fonction des besoins des familles. Tous les parents intéressés pour s'exprimer sont les bienvenus. Le règlement intérieur est remis aux parents lors de l'inscription et validé par ceux-ci, ainsi qu'au personnel et aux partenaires de la structure.

Le Centre Social base sa pédagogie sur le Pouvoir d'Agir des Enfants. Les programmes d'activités ne sont plus diffusés à l'avance, sauf des projets organisés avec les enfants. Les enfants deviennent ainsi acteurs de leurs temps de loisirs.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le Projet Pédagogique sur le site du Centre Social.

Rappels de la rentrée 2024 sur les 3 sites :

- Les parents bénéficiaires de l'AAEH doivent nous le signaler en nous fournissant un justificatif de la CAF.
- L'inscription sur liste d'attente est à faire par les familles directement sur votre espace famille.



1- LES MODALITES D'ACCUEIL

LE PUBLIC ACUEILLI

Les enfants sont acceptés dès l'âge de 3 ans effectif (pour les enfants propres) jusqu'à 11 ans.

ACCUEIL

Pendant le temps d'ouverture du service, les enfants confiés sont sous l'entière responsabilité du Centre Social Evre et Mauges qui assure les enfants des familles adhérentes. **L'adhésion Familiale au Centre Social est obligatoire.**

LE TEMPS DE REPOS

Nous vous demandons de fournir un duvet ou une couverture au nom de l'enfant, le doudou pour tout le temps de présence de l'enfant.

LA SECURITE

Nous vous demandons de **signaler votre présence auprès d'un animateur, dès l'arrivée et le départ de l'enfant.**

REPAS

- **Les mercredis et les vacances scolaires** le repas est fourni.
- **Pour les sorties, les pique-niques sont à fournir par les parents**, la logistique sortie pique-nique reste facturée. En cas de pique-nique fourni par le Centre Social, celui-ci sera facturé comme un repas normal.

LA SANTE

Les enfants malades ou présentant un état fébrile ou une affection temporaire ne sont pas admis.

ATTENTIONS SPECIFIQUES

En cas d'allergie, d'handicap, de PAI ou de tout autre problème de santé, de comportement ou de propreté, la directrice doit être tenue informée par les parents et mettra tout en œuvre pour favoriser l'accueil de l'enfant. Une rencontre sera nécessaire entre la directrice et la famille.



Aucun traitement ne sera délivré sans ordonnance.

En cas d'urgence il sera fait appel immédiatement aux services d'urgence compétents, puis à la famille, selon les indications renseignées dans l'Espace Famille.

ACCUEIL D'UN ENFANT DEMANDANT UNE ATTENTION PARTICULIERE

Nous avons adopté un protocole d'accueil pour les enfants porteurs d'un handicap, disposant d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), ayant des problèmes de santé particuliers, ou tout autre problème nécessitant une attention particulière. N'hésitez pas à contacter la responsable de site pour une rencontre nous permettant d'assurer le meilleur accueil possible de l'enfant. **Le Centre Social est signataire du Complément inclusif (Fond d'Accompagnement CAF pour l'accueil des Enfants en situation de Handicap) et adhère à la Charte Départementale d'accueil d'enfants en situation de handicap.** Les parents bénéficiaires de l'AEEH, doivent nous le faire savoir en nous fournissant un justificatif. Voir la directrice pour plus d'informations.

2- LES MODALITES D'ORGANISATION

LES TRAJETS SEULS DES ENFANTS

Concernant les départs (*trajet du service vers le domicile*), pour assurer au mieux la sécurité des enfants, l'organisateur n'autorise aucun enfant de moins de 8 ans révolus à quitter seul le service. **Il sera autorisé à quitter le service avec les personnes indiquées dans l'Espace Famille**, à savoir, un adulte ou un mineur étant au minimum collégien. Pour ceux autorisés à partir seuls, en cas de force majeure, ou imprévis*, les animateurs se réservent le droit de ne pas laisser partir l'enfant seul. Dans ce cas, nous avertirons les parents ou les personnes à contacter en cas d'urgence.

**Intempéries, vélo en mauvais état, non port du casque, comportement de l'enfant...*

REGROUPEMENT (dans la mesure du respect du Protocole Sanitaire en vigueur)

Pour les jours « isolés » :

L'Accueil de Loisirs fonctionne sur 3 sites (Andrezé, Gesté et Jallais). Sur un jour dit « isolé » (placé entre deux jours non travaillés), **il sera fait un regroupement uniquement sur le site d'Andrezé**. Aucune navette ne sera prévue à cet effet. Les enfants seront accueillis sur le site d'Andrezé. Inscription définitive : pas de délai d'annulation pour ces journées spécifiques. Un **minimum de 10 enfants** est nécessaire pour assurer l'ouverture de cette journée. En cas d'annulation par le Centre Social, la réservation ne sera pas facturée.

Pour les jours de très faible fréquentation :

Si après les inscriptions, nous avons une faible fréquentation de nos effectifs sur les 3 sites, **nous organiserons un regroupement sur l'un des sites** (Andrezé, Jallais ou Gesté). Le Péricentre du matin et du soir reste possible sur chacun des sites, le transport est assuré par le Centre Social (uniquement l'aller du matin et le retour du soir). **Un minimum de 10 enfants est nécessaire** pour assurer l'ouverture de cette journée.

3- INFORMATION AUX FAMILLES

IL N'EXISTE PLUS DE PROGRAMME D'ACTIVITES établi à l'avance par les animateurs.

Les programmes d'activités se font en fonction des projets des enfants, ainsi, quand elles sont connues, certaines activités peuvent être annoncées à l'avance. Pour savoir ce que vos enfants ont fait pendant leur temps de présence à l'Accueil de loisirs, les animateurs mettrons en place des moyens de communication en direction des familles.

LES VETEMENTS

Pour les enfants de moins de 6 ans prévoir une tenue de rechange. L'équipe décline toute responsabilité en cas de perte de vêtements. Il est recommandé de marquer les vêtements au nom de l'enfant.

4- INSCRIPTIONS – FACTURATION

MODALITES D'INSCRIPTION

Nous avons adopté le Portail Famille, vous permettant de pouvoir faire vos inscriptions en ligne via I.Noé.

Inscriptions en ligne : Pour votre première inscription en ligne, vous devez contacter la référente de site pour une rencontre et pour obtenir un code d'accès et vous expliquer la démarche à suivre. Pour la suite, vous serez autonome de chez vous.

Pour les familles qui n'ont pas d'outil informatique, vous devez passer par la référente du site.


↳ **Aucune inscription ne sera prise en compte en dehors de ces modes d'inscription.**

Pénalité en cas d'absence non signalée : En cas de réservation effectuée, mais **d'absence non signalée de l'enfant**, vous serez facturé sur le temps d'ouverture du service. Si récursive, vous serez positionné en liste d'attente afin de libérer une place aux enfants ayant réellement besoin.

Pour les vacances scolaires : L'inscription en ligne sera possible pendant un créneau d'accessibilité au portail famille : **une date d'ouverture pour le début des inscriptions en ligne jusqu'à une date de fermeture**. Néanmoins, une inscription physique sera toujours possible pour les familles qui le souhaitent, en contactant la référente de site (*voir agenda d'inscription p. 5*). Passé ce créneau d'inscription, les annulations seront facturées, sauf justificatif médical concernant l'enfant. **Pour toute demande d'inscription supplémentaire, il faut en faire la demande par mail** auprès de la directrice du site. La demande sera examinée selon les places disponibles restantes et **une confirmation écrite vous sera apportée**.

INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE

Les places proposées sur l'Espace Famille correspondent à la capacité maximale d'accueil selon les tranches d'âges. Si toutes les places sont déjà réservées, **vous pourrez vous inscrire vous-mêmes sur liste d'attente sur votre Espace Famille**. Selon les places qui se libèrent, les directrices prendront les enfants par ordre d'inscription pour les intégrer dans les inscrits. Consultez votre Espace Famille régulièrement pour voir l'état de vos demandes d'inscription en attente

	INSCRIPTIONS		ANNULLATIONS	FACTURE REGLEMENT
MERCREDIS	Inscriptions possibles sur une période* seulement et au plus tard le mercredi, une semaine avant le mercredi concerné. Passé ce délai, contactez la directrice du site.	 <p>Capacité d'accueil limitée.</p>	Les annulations effectuées avant le mercredi soir <u>1 semaine avant le mercredi réservé</u> , ne seront pas facturées (<i>Cf. Agenda d'inscriptions</i>). Après ce délai, toute réservation annulée sera facturée sauf justificatif de l'enfant pour raison médicale ou situation exceptionnelle.	Facturation au mois et règlement à réception de la facture. Nous conseillons le prélèvement automatique.
VACANCES SCOLAIRES	Inscriptions possibles pendant le créneau d'accès à I-Noé (<i>Cf. Agenda d'inscriptions</i>). Passé ce délai, contactez la directrice du site.		Toutes vos modifications sont possibles SEULEMENT pendant le créneau d'accès au Portail Famille . Ce délai passé, pour tout rajout il faudra contacter la directrice. Après ce délai, toute réservation annulée sera facturée sauf justificatif de l'enfant pour raison médicale ou situation exceptionnelle.	Attention, un retard de paiement pourrait entraîner le refus d'accueil d'un enfant.



AGENDA INSCRIPTIONS


Services Enfance

Saison 2024-2025



PERISCOLAIRES & MERCREDIS

Réservations par période de vacances à vacances :

Ouverture Inscriptions & Réservations sur l'Espace Familles	Périodes concernées
1 ^{er} juillet 19h au 9 octobre 2024 minuit ⇨	2 septembre au 18 octobre 2024
14 octobre 19h au 11 décembre 2024 minuit ⇨	4 novembre au 20 décembre 2024
16 décembre 19h au 29 janvier 2025 minuit ⇨	6 janvier au 7 février 2025
3 février 19h au 26 mars 2025 minuit ⇨	24 février au 4 avril 2025
31 mars 19h au 25 juin 2025 minuit ⇨	22 avril au 4 juillet 2025
 En raison de l'Ascension du 29 au 30 mai, les réservations/annulations pour la semaine du 2 au 6 juin devront être effectuées avant le 26 mai minuit. Passé ce délai, les demandes ne seront pas prises en compte.	
1 ^{er} juillet 19h au 8 octobre 2025 minuit ⇨	1 ^{er} septembre au 17 octobre 2025

Le délai d'annulation reste inchangé : le mercredi soir précédent la semaine concernée.
Ce délai passé tout changement sera facturé sauf sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant concerné.

VACANCES SCOLAIRES



Ouverture Inscriptions & Réservations sur l'Espace Familles	Périodes concernées
23 septembre 19h au 6 octobre 2024 minuit ⇨	TOUSSAINT : 21 octobre au 31 octobre 2024
25 novembre 19h au 8 décembre 2024 minuit ⇨	NOËL : 23 au 24 décembre 2024 et 2 au 3 janvier 2025
13 janvier 19h au 26 janvier 2025 minuit ⇨	HIVER : 10 février au 21 février 2025
10 mars 19h au 23 mars 2025 minuit ⇨	PRINTEMPS : 7 avril au 19 avril 2025
2 juin 19h au 15 juin 2025 minuit ⇨	ÉTÉ : 7 juillet au 1 ^{er} août et du 25 au 29 août 2025

Le délai d'annulation reste inchangé : il est possible uniquement lors de la période d'accessibilité à l'Espace Familles.
Ce délai passé tout changement sera facturé sauf sur présentation d'un justificatif au nom de l'enfant concerné.

5- TARIFICATION

Pour que l'ensemble des familles puisse accéder équitablement à ce service en fonction de leurs ressources, l'association propose une tarification en fonction du quotient familial en cours. Le péricentre est facturé selon le temps effectué avant et après la période d'accueil. Il est facturé à la 1/2 heure, selon le quotient familial. Toute 1/2 heure commencée est due.

Une réduction de 20 % s'applique pour le coût d'un troisième enfant inscrit, sur les mêmes temps d'accueil que sa fratrie.

MODES DE PAIEMENT

Par prélèvement automatique, chèques, espèce, chèques vacances, coupons sport, CESU aides des comités d'entreprises et bons loisirs, sont acceptés.

DEDUCTION FISCALE/CREDIT D'IMPOT

Les frais de garde des enfants de moins de 7 ans au 31 décembre de l'année fiscale peuvent être déductibles de l'impôt sur le revenu. L'association délivrera un justificatif récapitulatif en début d'année fiscale N+1.

MODIFICATION DU QUOTIENT FAMILIAL

Si votre quotient familial évolue, nous en tiendrons compte à la date à laquelle vous nous ferez parvenir le justificatif de votre nouveau Q.F. Il ne sera pas fait de rétroaction. Les Q.F. seront vérifiés par nos services 1 à 2 fois par année.

CAS PARTICULIER

En cas de difficultés particulières pour votre enfant ou votre famille, vous pouvez demander à rencontrer la référente de site sur rendez-vous.

En cas de difficultés particulières rencontrées avec vous ou votre enfant, la directrice pourra demander à vous rencontrer pour faire un point ensemble.

Dans le cas d'une situation exceptionnelle liée à des intempéries climatiques ou d'un incident ayant un impact sur l'ensemble des enfants, et seulement dans la cadre d'une directive officielle, les annulations de dernière minute ne seront pas facturées

TARIFS : (Vacances Scolaires et Mercredi)

Quotient Familial	0 à 600	601 à 750	751 à 900	901 à 1100	1101 à 1500	1501 et +
Coût horaire	1,24 €	1,48 €	1,70 €	1,94 €	2,04 €	2,14 €
Coût Péricentre à la ½ heure	0,62 €	0,74 €	0,85 €	0,97 €	1,02 €	1,07 €
Coût du repas fourni (<i>chaud ou froid</i>)	5,64 €					
Logistique sortie pique-nique	2,39 €					
Adhésion familiale au Centre Social <i>Du 1^{er} septembre au 31 août</i>	5 €					
Familles Hors Beaupréau-en-Mauges	Supplément : 0,44 € de l'heure					
Pénalité de retard du départ de l'enfant après 19 h	5,20 €/quart-d'heure de retard (tout ¼ h. commencé est dû).					
Sur vos factures, facturation du nombre d'heures au tarif horaire						

6- TEMPS DE PRESENCE

Les horaires ci-dessous doivent être respectés dans un souci de responsabilité et d'organisation. **Les enfants ne pourront pas être accueillis en dehors de ces créneaux d'ouverture.**

FONCTIONNEMENT D'UNE JOURNEE TYPE		
HORAIRES	FACTURATION	MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES
7 h à 9 h	à la ½ h.	PERICENTRE Matin
9 h à 12 h	3 h.	TEMPS DE LOISIRS
12 h à 12 h30	½ h.	Départ échelonné des enfants inscrits le matin ou Arrivée échelonnée des enfants inscrits au repas
12 h30 à 13 h30	1 h.	Temps méridien avec REPAS fourni ou pique-nique
13 h30 à 14 h	½ h.	Départ échelonné après repas ou Arrivée échelonnée des enfants inscrits l'après-midi
14 h à 17 h	3 h.	TEMPS DE LOISIRS
17 h à 19 h	à la ½ h.	PERICENTRE Soir

Pour l'été à Jallais : le site est fermé.

Mini-séjours d'été : Des mini-séjours sont proposés l'été pour tous les enfants de Beaupréau-en-Mauges. Une annexe à ce présent règlement est spécifique aux mini-séjours.

7- LE PROTOCOLE SANITAIRE

LES MESURES D'HYGIENE

L'organisateur s'engage à suivre les procédures sanitaires indiquées par le gouvernement, de suivre les arrêtés communaux et préfectoraux, ainsi que les consignes sanitaires exigées par l'organisateur. Les gestes barrières, ainsi que toutes les recommandations sanitaires gouvernementales en vigueur, seront appliquées pour les enfants, les parents et les encadrants (animateurs, personnels de services, intervenants extérieurs...).

8- ADAPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

En fonction des événements potentiels pouvant créer une désorganisation de nos services, nous joindrons à ce présent Règlement Intérieur, une annexe provisoire, afin de faire face à la situation vécue. Cette annexe vous sera communiquée si besoin, selon les informations dont le Centre Social dispose.

VALIDITE DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement est valable pour l'année scolaire en cours et est modifiable à tout moment par l'association qui vous en avisera au besoin.

9- POUR TOUTES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Directrices des 3 sites



LA BOITE A MOMES – Andrezé

4, chemin des Ecoliers - 49600 BEAUPREAU EN MAUGES

Clarisse DRONEAU

02.41.56.56.18 - 06.23.79.55.33 ou laboiteamomes@cs-evreetmauges.fr



GESTI'MOMES LOISIRS – Gesté

9, place Monseigneur Dupont - 49600 BEAUPREAU EN MAUGES

Laetitia MOSSET

02.41.71.57.23 - 06.23.79.55.37 ou gestimomesloisirs@cs-evreetmauges.fr



INTERFILOU – Jallais (Jallais, le Pin, la Poitevinière et la Jubaudière)

Maison de l'Enfance Terre d'Enfance, rue du Pont Piau - 49510 BEAUPREAU EN MAUGES

Elena DABIN

02.41.64.23.76 - 06.74.03.02.29 ou interfilou@cs-evreetmauges.fr

Gestionnaire

Centre Social Evre et Mauges - Nicolas BANCHEREAU

Coordinateur Enfance au 06.23.79.55.17 ou n.banchereau@cs-evreetmauges.fr

10, rue du Sous-Préfet Barré, BEAUPREAU, 49600 Beaupréau-en-Mauges - 02.41.63.06.33

Règlement Intérieur mis à jour en SEPTEMBRE 2024



Centre Social Evre et Mauges
Espace Simone Veil - 10 rue du Sous-préfet Barré
Beaupréau - 49600 Beaupréau-en-Mauges

☎ 02 41 63 06 33
✉ accueil@cs-evreetmauges.fr
🌐 evreetmauges.centres-sociaux.fr

